

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2018 - (N° 235)

AMENDEMENT

N ° II-CF203

présenté par

M. Forissier, M. Hetzel, Mme Bazin-Malgras, M. Le Fur, M. Marlin, M. Cattin, M. Gosselin,
M. Perrut et M. Abad

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 39, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.